

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

PROCES-VERBAL

SEANCE N°07/2016

L'an deux mille seize, le vingt sept septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 16 septembre 2016 .

Nombre de membres en exercice : 76 titulaires – 23 suppléants

Présents ce jour : 59 Procurations : 10

Étaient présents :

Mme ABRAHAM Gilberte , Mme BESNARD Catherine , Monsieur HENRY Alain (suppléant M. BOITEL Dominique), Mme CALLAREC Sandrine (Suppléant Mme BOURHIS Thérèse), M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , M. DRONIOU Paul , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , Mme FICOT Nicole , M. GUELOU Hervé , Mme HAMON Annie , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M. LE BIHAN Paul , M. LE BRAS Jean-François , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE FUSTEC Christian , M. WOLF Bernard (Suppléant M. LE GALL Jean-François), M. LE JEUNE Joël , Mme LE PLATINEC Denise , M LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , Mme NIHOARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PEROCHE Michel , M. PILOLOT René , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Marcel , M. PRAT Roger , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SABLON Héléne , M. SEUREAU Cédric , Mme LE BERRE Lucile (Suppléant M. STEUNOU Philippe), M. TERRIEN Pierre , M. VANGHENT François , Mme VIARD Danielle , M. WEISSE Philippe

Procurations :

M. CANEVET Fabien à M. LE BIHAN Paul, Mme COSQUER Doudja à M. COENT André, M. EGAULT Gervais à Mme VIARD Danielle, Mme GOURHANT Brigitte à M. VANGHENT François, M. LE GUEVEL Jean-François à M. OFFRET Maurice, Mme LE MEN Françoise à M. SEUREAU Cédric, M. MENU Jean-Yves à M. LE JEUNE Joël, M; MORVAN Jean Pierre à Mme ABRAHAM Gilberte, M. PRAT Jean René à Mme MAREC Danielle, M. SOL-DOURDIN Germain à M. JEGOU Jean-Claude

Étaient absents excusés :

M. BOURGOIN Jean-Marie, M. DROUMAGUET Jean, Mme LE GALL Linda, Mme LUCAS Catherine, Mme MALEGOL Julie, Mme PAYET LE MEUR Guénaëlle, Mme LE LOEUFF Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT
Monsieur Pierrick ANDRE
Madame Nadine MARECHAL
Madame Claudie GUEGAN
Madame Julie BALLU
Monsieur Mickaël THOMAS
Monsieur Riwal LE BERRE
Madame Bénédicte LE BREF
Monsieur Stéphane GUICHARD
Madame Isabelle VASLET
Madame Isabelle TRAVERS-MILLET
Mademoiselle Sylvia DUVAL

Directeur général des services
Directeur général adjoint
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directeur des services techniques
Directeur adjoint des services techniques
Directrice du service environnement
Directeur technique du service eau et assainissement
Responsable du service des finances
Responsable des affaires générales
Secrétariat général

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Monsieur le président informe l'assemblée des délibérations prises lors des bureaux exécutifs des 28 juin et 30 août 2016.

28 JUIN 2016

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Contrat de don d'archives, de matériel technique et mobilier de l'association "Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle" de Lannion au profit de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
2	Indemnités stagiaires Yon HALOTEL	UNANIMITE
3	Demande de fonds de concours de la commune de Trédrez-Locquémeau en lien avec le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 concernant l'opération : « Extension du cimetière de Locquémeau »	UNANIMITE
4	Demande de fonds de concours de la commune de Saint-Quay-Perros en lien avec le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 concernant l'opération : « Extension et réhabilitation des locaux de la mairie avec rénovation et création de locaux associatifs et culturels »	UNANIMITE
5	Demande de fonds de concours de la commune de Pleumeur-Bodou en lien avec le Contrat de Territoire 2010-2015 concernant l'opération : « Construction d'une salle d'animation locale »	UNANIMITE
6	Demande de fonds de concours de la commune de Pleumeur-Bodou en lien avec le Contrat de Territoire 2010-2015 (clause de revoyure) concernant l'opération : « Construction d'une bibliothèque au sein d'un espace socio-culturel »	UNANIMITE
7	Demande de fonds de concours de la commune de Pleumeur-Bodou en lien avec le Contrat de Territoire 2010-2015 (clause de revoyure) et le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 concernant l'opération : « extension et réaménagement de la base nautique de Pleumeur-Bodou »	UNANIMITE
8	Création d'un bâtiment dédié à la gestion des espaces naturels littoraux remarquables (vallée de Goas Lagorn et falaises de Pors-Mabo) : demandes de subventions	UNANIMITE
9	Équipement de l'objèterie et de la plateforme-bois de Lannion (Buhulien) : demande de subventions	UNANIMITE

10	Motion de soutien au Centre Hospitalier de Lannion-Trestel	UNANIMITE
11	Reprise par la société PB Environnement d'une benne à ordures ménagères immatriculée BB 336 EY	UNANIMITE
12	Aides individuelles au classement des meublés de tourisme sur le territoire de LTC	UNANIMITE
13	Aides individuelles à l'installation de kit satellite pour une connexion internet	UNANIMITE
14	Avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment mixte de bureaux et de Production Espace Bourseul II à Lannion	UNANIMITE
15	Fonds de concours Voirie Communale en lien avec le Projet de Territoire - Demande des communes pour l'année 2016	UNANIMITE
16	Echange avec la Ville de Lannion pour l'extension des ateliers communautaires de Kerservel et régularisation du périmètre de PA à Pégase V	UNANIMITE
17	Rospez : Rétrocession de portage foncier au profit de la SEM Lannion Trégor	UNANIMITE
18	Portage foncier : demande de la commune de Perros-Guirec	UNANIMITE
19	Commune de Ploubezre - Mise en réserve foncière de terres agricoles par la SAFER de Bretagne	UNANIMITE
20	Etang du Moulin Neuf à Plounérin: renouvellement de conventions	UNANIMITE
21	Fonds de concours pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour le CCAS de Plouaret	UNANIMITE
22	Convention de mise à disposition d'algues vertes échouées ramassées par Lannion-Trégor Communauté à l'entreprise Agrival	UNANIMITE
23	Achat d'un terrain sur le site de la vallée des Papeteries	UNANIMITE
24	Maîtrise d'œuvre des réseaux de chaleur et chaufferies bois énergie de Trévou/Trestel et Ploumilliau/Bourg	UNANIMITE
25	Abattoir Communautaire - Lancement de la consultation de Maîtrise d'oeuvre	UNANIMITE

26	Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
27	Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau des 5 ouvrages sur le Léguer : signature de marchés	UNANIMITE

30 AOÛT 2016

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Convention relative au dépôt des archives de la commune de LANNION dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
2	Gratification stage floriant Abgrall	UNANIMITE
3	Aides individuelles au classement des meubles de tourisme sur le territoire de LTC	UNANIMITE
4	Avenant à la convention entre le Conseil Régional de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté pour la mise en œuvre du dispositif d'aides économiques	UNANIMITE
5	Espace d'Activités de Pégase V à Lannion – Vente de terrain à la Ville de Lannion pour le nouveau centre de secours	UNANIMITE
6	Pôle de compétitivité Images et Réseaux - Financement du projet VOCAGEN	UNANIMITE
7	Demande de dérogation au repos dominical - Société XGS à Lannion	UNANIMITE
8	Lannion - Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution d'eau potable - secteur Petit Camp	UNANIMITE
9	Délégation de signature pour les conventions de dépotage des matières de vidange	UNANIMITE
10	Travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées de Kerjean - Ploulec'h. Demande de subvention.	UNANIMITE
11	Fourniture de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des emballages ménagers	UNANIMITE
12	Avis sur la révision du PLU de Trébeurden	UNANIMITE

13	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de Trévou-Tréguignec	UNANIMITE
14	Modification de date de majoration du prix des abonnements scolaires	UNANIMITE
15	Bassin Versant « Vallée du Léguer » : participation au projet LIFE « Ecofriche : Maintien des services écosystémiques des têtes de bassin versant en Centre-Bretagne dans un contexte d'enfrichement »	UNANIMITE
16	Bassin Versant "Vallée du Léguer" : conventions avec les offices de tourisme pour la location de GPS pour les chasses aux trésors de la Vallée du Léguer	UNANIMITE
17	Bassin Versant "Vallée du Léguer" : reconstitution de bocage à l'automne-hiver 2016 et entretien de jeunes haies en 2017	UNANIMITE
18	Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
19	Gestion des algues vertes échouées - Bilan provisoire 2016 et lancement d'une procédure de contentieux pour 2014, 2015 et 2016	UNANIMITE
20	Ecole de Musique Communautaire du Trégor : location au Tribunal de Lannion et projets à moyen terme	UNANIMITE

→ Le conseil communautaire prend acte des délibérations prises lors des bureaux exécutifs des 28 juin et 30 août 2016.

Monsieur le président informe le conseil communautaire des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du conseil communautaire en date du 28 juin 2016.

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT	OBJET
2016 LTC				
16-193	16/06/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil société Intercept Trégor
16-194	17/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société HEOL DESIGN
16-195	21/06/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant Nomination de M Matthias FALL en qualité de mandataire suppléant vacataire de la régie de recettes aquarium marin de tregastel du 1er juillet au 31 août 2016
16-196	21/06/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant Nomination de MmeThérèse DELARUE en qualité de mandataire suppléant vacataire de la régie de recettes aquarium marin de tregastel du 1er juillet au 31 août 2016

16-197	21/06/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil société ADAM EXPERTISE COMPTABLE
16-198	21/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société DTI
16-199	22/06/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil société SAGEMCOM ENERGY & TELECOM
16-200	22/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société ACTILITY
16-201	23/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°5 SISA SANTE CAVAN
16-202	23/06/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil société O.C.D. (Ouest Contrôle Diagnostic)
16-203	27/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 société MESTRAVO CONSEIL
16-204	28/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 société VOXYGEN
16-205	28/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société AUSY
16-206	30/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 société SUSHEE
16-207	30/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société LES MAESTROS
16-208	01/07/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Société ENEZ AVAL
16-209	01/07/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 Société CYCL'EAU INGENIERIE
16-210	04/07/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 MISSION LOCALE
16-211	05/07/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail d'immeuble Lannion Natation
16-212	05/07/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au Code Civil société APRILE
16-213	05/07/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au Code Civil société FAREPRO
16-214	05/07/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au Code Civil société INNOVAS
16-215	06/07/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société REVETEMENT POLYURETHANE INDUSTRIE BRETAGNE
16-216	08/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/82 portant institution d'une régie de recettes transport à l'office du tourisme de la Lieue de Grève
16-217	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Mr Yann LE BRIS mandataire à partir du 1er juillet 2016 à la régie de recettes transport à l'office du tourisme de la Lieue de Grève
16-218	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de mandataires temporaires du 1er juillet au 30 septembre 2016 à la régie de recettes transport à l'office du tourisme de la Lieue de Grève
16-219	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Elisabeth SEDDIKI en qualité de mandataire suppléant du service transport à l'office de tourisme de la Lieue de Grève
16-220	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant institution d'une sous régie de recettes du service transport : ligne marché LANVELLEC
16-221	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Mme Françoise LE BELLEGUIC en qualité de sous régisseur de recettes du service transport - Ligne marché LANVELLEC
16-222	08/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/79 portant institution d'une régie de recettes transport à l'office du tourisme de la Baie de Lannion
16-223	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Mr Yann LE BRIS mandataire à la régie de recettes transport à l'office du tourisme de la Baie de Lannion
16-224	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de mandataires temporaires du 1er juillet au 30 septembre 2016 à la régie de recettes transport à l'office du tourisme de la Baie de Lannion
16-225	08/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/257 portant institution d'une régie de recettes au service transport

16-226	08/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/258 portant nomination de Mme Kristell LE ROUX en qualité de régisseur de recettes Transports
16-227	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant institution d'une régie de recettes ventes de titres de transports dépositaire Ligne n°15
16-228	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Mme Kristell LEROUX en qualité de régisseur de la régie de recettes ventes de titres de transports dépositaire Ligne n°15
16-229	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Kristell LEROUX en qualité de régisseur et de Christophe GABOREL et Christophe RICHARD mandataires suppléants du service transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de cavan au 1er juillet 2016
16-230	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation d'une régie de recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de cavan au 1er juillet 2016
16-231	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Danielle LE VEY en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de coatascorn au 1er juillet 2016
16-232	08/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation d'une sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de coatascorn au 1er juillet 2016
16-233	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Armelle OLLIVIER en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de plestin les grève au 1er juillet 2016
16-234	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de plestin les grève au 1er juillet 2016
16-235	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mr Jean Yves MOEC en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de PLOUZELAMBRE au 1er juillet 2016
16-236	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de PLOUZELAMBRE au 1er juillet 2016
16-237	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Aude LE GUIGNER en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de SAINT MICHEL EN GREVE au 1er juillet 2016
16-238	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de SAINT MICHEL EN GREVE au 1er juillet 2016
16-239	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Armelle MOEC LE NY en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TREDUDER au 1er juillet 2016
16-240	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TREDUDER au 1er juillet 2016

16-241	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Magali MARAND en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TONQUEDEC au 1er juillet 2016
16-242	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TONQUEDEC au 1er juillet 2016
16-243	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Nadine HAUTOT en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de PRAT au 1er juillet 2016
16-244	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de PRAT au 1er juillet 2016
16-245	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Christine BOTREL en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de LOUANNEC au 1er juillet 2016
16-246	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de LOUANNEC au 1er juillet 2016
16-247	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Joanne CHEYMOL en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TREMEL au 1er juillet 2016
16-248	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TREMEL au 1er juillet 2016
16-249	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Sandrine PETIBON en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TREDREZ LOCQUEMEAU au 1er juillet 2016
16-250	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de TREDREZ LOCQUEMEAU au 1er juillet 2016
16-251	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Anne Marie BLANCHARD en qualité de sous régisseur des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de PLUFUR au 1er juillet 2016
16-252	11/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de sous régie des recettes transport à la demande en mode zonal: artisans taxis et ligne marche de PLUFUR au 1er juillet 2016
16-253	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Anne Marie LE MANAC'H en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUMILLIAU
16-254	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUMILLIAU
16-255	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Kristell LE ROUX en qualité de régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché SECTEUR PLESTIN LES GREVES ET COMMUNE DE LOUANNEC

16-256	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché SECTEUR PLESTIN LES GREVES ET COMMUNE DE LOUANNEC
16-257	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Annie KERSACH en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLUZUNET
16-258	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLUZUNET
16-259	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Lenaick DIERSTEIN en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché CAOUENNEC LANVEZEAC
16-260	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché CAOUENNEC LANVEZEAC
16-261	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Isabelle GEFFROY en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché CAVAN
16-262	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché CAVAN
16-263	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Mélanie TREMEL en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché QUEMPERVEN
16-264	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché QUEMPERVEN
16-265	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Corine MERRER en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché BERHET
16-266	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché BERHET
16-267	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Corine MERRER en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché MANTALLOT
16-268	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché MANTALLOT
16-269	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Kristell LE ROUX en qualité de régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUARET
16-270	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUARET
16-271	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Hélène LE SCRUIGNEC en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUNERIN

16-272	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUNERIN
16-273	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Véronique LE BONNIEC en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUNEVEZ MOEDEC
16-274	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUNEVEZ MOEDEC
16-275	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Lydia GUILCHER en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché LE VIEUX MARCHE
16-276	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché LE VIEUX MARCHE
16-277	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Françoise LE BELLEGUIC en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché LANVELLEC
16-278	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché LANVELLEC
16-279	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Christine PRIGENT en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUARET
16-280	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUARET
16-281	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mr Eric LE BALC'H en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUGRAS
16-282	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché PLOUGRAS
16-283	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Martine EVEN en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché TREGROM
16-284	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché TREGROM
16-285	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mr Julien MAHE en qualité de sous régisseur Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché LOGUIVY PLOUGRAS
16-286	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes transports à la demande en mode Zonal et Ligne marché LOGUIVY PLOUGRAS
16-287	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonction de Mme Maryse LE TACON en qualité de sous régisseur Recettes transports OTC DE PERROS GUIREC
16-288	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation sous regie Recettes du service transports OTC PERROS GUIREC

16-289	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation fonction Mr Christophe GABOREL Régie Recettes TRANSPORTS
16-290	12/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation fonction Mme Mélanie GLAIRAN Régie Service Transport à l'Office Tourisme de la Baie de Lannion
16-291	12/07/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 société APIZEE
16-292	28/06/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail commercial société AUSY
16-293	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/83 portant nomination de Madame Marie France IRIEN régie transports à l'OT de la Lieue de Grève
16-294	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/41 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-295	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/57 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-296	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/53 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-297	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/63 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-298	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/59 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-299	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/47 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-300	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/51 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-301	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/55 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-302	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/43 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-303	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/67 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-304	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/39 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-305	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/69 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-306	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/45 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-307	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/71 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-308	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/61 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-309	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/75 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-310	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/76 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-311	18/07/2016	Finances	M SANZ	Avenant n°1 à l'arrêté 15/65 portant institution d'une régie de recettes transports urbains
16-312	18/07/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société NEXCOM SYSTEMS
16-313	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant institution d'une régie de recettes transports à OT pole de Cavan
16-314	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Carole BOETTI régie recettes transports OT pole de Cavan
16-315	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires à la régie de recettes transports à OT pole de Cavan
16-316	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires temporaires à la régie de recettes transports à OT pole de Cavan

16-317	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant institution d'une régie de recettes transports à OT Trégastel
16-318	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Elisabeth LE CALVEZ régie recettes transports OT Trégastel
16-319	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires à la régie de recettes transports à OT Trégastel
16-320	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires temporaires à la régie de recettes transports à OT TREGASTEL
16-321	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant institution d'une régie de recettes transports à OT Trébeurden
16-322	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Nicolas HODICQ régie recettes transports OT TREBEURDEN
16-323	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires à la régie de recettes transports à OT TREBEURDEN
16-324	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires temporaires à la régie de recettes transports à OT TREBEURDEN
16-325	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant institution d'une régie de recettes transports à OT PLEUMEUR BODOU
16-326	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Catharina RAPHOZ régie recettes transports OT PLEUMEUR BODOU
16-327	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires à la régie de recettes transports à OT PLEUMEUR BODOU
16-328	18/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination des mandataires temporaires à la régie de recettes transports à OT PLEUMEUR BODOU
16-329	20/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination Guy BATUT Régie Transports Urbains du 11 juillet au 21 août 2016
16-330	20/07/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant prolongation de Sophie QUINIOU Régie Transports Urbains jusqu'au 31 oct 2016
16-332	21/07/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail commercial société MULANN
16-333	03/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Plantation et entretien de plantations sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron costamoricain /Titulaire : LA FORESTIERE D ARMOR
16-334	23/05/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marché d'entretien de jeunes haies sur le bassin versant du Léguer de 2016 à 2018 /Titulaire : LA FORESTIERE D ARMOR
16-335	29/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Restauration de la petite continuité écologique sur les cours d'eau du bassin versant du Léguer /Titulaire : LE GRAND TP
16-336	21/06/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion des services techniques - Plateforme relation locataires (Groupement de commandes entre Lannion-Trégor Communauté et la Ville de Lannion)/Titulaire : ATREAL
16-337	17/06/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Lycée FLD Lannion : mission SPS relative aux travaux d'étanchéité du gymnase /Titulaire : TPFI
16-338	17/06/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Lycée FLD Lannion : travaux de refecton d'étanchéité du gymnase /Titulaire : SMAC
16-339	28/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marché d'assistance et de conseil en finances locales /Titulaire : Ressources Consultants Finance
16-340	20/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Prestations de travaux d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya Lot 1 : Secteur Léguer aval /Titulaire : AMISEP

16-341	20/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Prestations de travaux d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya Lot 2 : Secteur Léguer amont et Guic /Titulaire : ETUDES ET CHANTIERS
16-342	21/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Restauration de prairies humides sur le bassin versant du Léguer - Lot N°1 /Titulaire : BRO LEON
16-343	21/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Restauration de prairies humides sur le bassin versant du Léguer - Lot N°2 /Titulaire : BRO LEON
16-344	21/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Restauration de prairies humides sur le bassin versant du Léguer - Lot N°3 /Titulaire : ETF YANN
16-345	21/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Restauration de prairies humides sur le bassin versant du Léguer - Lot N°5 /Titulaire : BRO LEON
16-346	24/08/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire Madame Sandrine LEFEBURE
16-347	24/08/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Société T'IPATATE
16-348	26/08/2016	Finances	I.VASLET	Arrêté portant mise en place d'une ligne de trésorerie de 1 500 000€ auprès de ARKEA Banque pour une durée de 12 mois - Régie autonome assainissement collectif
16-349	30/08/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail commercial société TOP VO
16-350	28/08/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 POLE EMPLOI
16-351	30/08/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail civil société V2 PLUS
16-352	30/08/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire SCOP AVANT-PREMIERES - MEUBLES PEINTS
16-353	30/08/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail civil société Auticiel
16-354	30/08/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail civil société Adrexo
16-355	07/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant n°1 relatif à OP 115085 – Marché de travaux relatif à l'opération de création d'un espace agent et aménagement de locaux pour une formation crêpier-Lycée Félix Le Dantec à Lannion - LOT N°4
16-356	07/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant n°1 relatif à OP 115085 – Marché de travaux relatif à l'opération de création d'un espace agent et aménagement de locaux pour une formation crêpier-Lycée Félix Le Dantec à Lannion - LOT N°5
16-357	07/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant n°1 relatif à OP 115085 – Marché de travaux relatif à l'opération de création d'un espace agent et aménagement de locaux pour une formation crêpier-Lycée Félix Le Dantec à Lannion - LOT N°12
16-358	07/06/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant n°1 relatif auxTravaux relatifs à la réhabilitation de postes de relèvement et installation d'équipements de métrologie permanente - LOT 2
16-359	29/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant n°1 relatif auxTravaux d'extension d'un bâtiment industriel – 9 Rue Blaise Pascal à Lannion - Lot N°4
16-360	29/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant n°1 relatif auxTravaux d'extension d'un bâtiment industriel – 9 Rue Blaise Pascal à Lannion - Lot N°5
16-361	29/07/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant n°1 relatif auxTravaux d'extension d'un bâtiment industriel – 9 Rue Blaise Pascal à Lannion - Lot N°10
16-362	05/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société IMM TECH LANNION
16-363	05/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 société ACTILITY
16-364	05/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société BOULANGER LE DENMAT ARCHITECTES
16-365	06/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Madame Marie PENNEHOAT
16-366	06/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 Société DR
16-367	08/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société REGIE LINGE FINANCES

16-368	12/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire Monsieur Bernard BOUBENNEC
16-369	12/09/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 société LES MAESTROS
16-370	05/09/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de Réfection de toiture de l'Abattoir à Lannion / Titulaire : ETS DAVY

Monsieur Philippe WEISSE, conseiller communautaire de Quemperven; s'agissant des décisions prises au titre des délégations au Président, s'interroge sur la prise en charge par Lannion-Trégor Communauté de travaux au Lycée Félix Le Dantec, sachant que les lycées sont de la compétence de la Région.

Monsieur Joël LE JEUNE Président; répond que c'est dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région pour le Lycée Félix Le Dantec.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'étudier, en fin de séance, la question diverse suivante :

- Modification du tableau des effectifs – conducteur d'opérations.

SOMMAIRE

COMMISSION 6 : SPORT, CULTURE, EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET SERVICES.....	16
1 Plan nautique: convention avec les communes pour la réalisation de plans de développement sur les centres nautiques du territoire.....	16
COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES.....	18
2 Budgets supplémentaires 2016.....	18
3 Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Fixation du coefficient multiplicateur pour 2017	23
4 Reprise des résultats des budgets annexes assainissement collectif des communes de l'ex communauté de communes du Centre-Trégor et du budget annexe abattoir de la ville de Lannion	24
5 Enseignement de la musique - reprise des résultats et intégration de l'actif suite à la dissolution du SIVU.....	26
6 Tableau des effectifs.....	28
7 Élection des délégués au Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.....	29
COMMISSION 2 : ECONOMIE, EMPLOI, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE FORMATION ET INNOVATION.....	31
8 Espace d'Activités de Bel Air – Lannion/Ploulec'h : vente de terrain à Monsieur LE BON Johan	31
9 Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à Plounevez-Moedec : vente de terrain à l'EURL MICHEL Laurent.....	32
10 Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à Plounevez-Moedec : Vente de terrain à Monsieur PRIGENT Julien - ARGOAT Plâtrerie.....	33
11 Construction d'un immeuble locatif industriel à Cavan.....	34
12 Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan : Echange sans soulte de terrains avec Monsieur et Madame Laurent.....	35
13 Vente du bâtiment industriel situé 1, rue Galilée à Lannion à la société APITIC.....	36
14 Institut de Recherche Technologique B<>COM : Convention cadre pour la période 2016-201937	
15 Avenant au contrat d'affermage pour la gestion du gîte d'étape du moulin de Poulloguer à Prat	39
COMMISSION 3 : EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS MÉNAGERS, VOIRIE.....	40
16 Arrêt du projet de zonage d'assainissement de la commune de Perros-Guirec.....	40
17 Arrêt du projet de zonage d'assainissement de la commune de Plougras.....	42
QUESTIONS DIVERSES.....	43
18 Modification du tableau des effectifs - Conducteur d'opérations.....	43
AUTRES INTERVENTIONS.....	44

ORDRE DU JOUR

COMMISSION 6 : Sport, culture, Equipements structurants et services

1 Plan nautique: convention avec les communes pour la réalisation de plans de développement sur les centres nautiques du territoire.

Rapporteur : Pierrick ROUSSELOT

VU Le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

CONSIDÉRANT le Projet de territoire 2015-2020 de Lannion-Trégor Communauté, adopté le 30 juin 2015, défi n° 3 « Vivre solidaire », objectif 3.5 « Développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission n°6 en date du 7 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

Lannion-Trégor Communauté anime depuis trois ans un plan communautaire de développement du nautisme, en concertation avec les centres nautiques et les communes, visant le développement des pratiques nautiques tant par la population locale (en particulier les scolaires) que touristique. L'objectif est d'assurer l'avenir des bases nautiques en répondant aux attentes des nouvelles clientèles (montée en compétence, renouvellement et confortation du modèle socio-économique, remise à niveau des infrastructures) et en rendant plus lisible et attractive l'offre nautique du Trégor.

Parallèlement aux actions collectives menées auprès du réseau des bases nautiques du territoire de LTC, des actions individuelles adaptées aux spécificités et aux besoins de chaque base ont été entreprises depuis 2015 : analyse économique avec estimation des principaux ratios économiques, points forts et points faibles à travailler, établissement d'un Plan de Progrès Sur Mesure sur un axe de travail prioritaire.

Le bilan de ces premières actions, partagé avec les centres nautiques et les communes, amène à proposer d'aller plus loin en établissant des plans de développement globaux et pluriannuels intégrant la problématique propre à chaque centre nautique (hébergement, ressources humaines au vu du départ en retraite proche du directeur, etc.). Avoir une vision pluriannuelle du développement de l'activité et de l'équilibre économique de la structure pour les années à venir est particulièrement nécessaire pour les bases nautiques s'engageant dans une rénovation ou extension des infrastructures.

Il s'agira de plans d'activité pluriannuels opérationnels accompagnés d'un business plan, impliquant dans leur conception les opérateurs ou personnels qui seront chargés de les mettre en œuvre, avec une feuille de route précise.

Pour ces plans de développement, LTC pourrait porter la maîtrise d'ouvrage de la mission, qui sera confiée à un cabinet d'études spécialisé après consultation.

Il est proposé que le financement de l'élaboration de ces plans soit partagé pour moitié par les communes et par la communauté d'agglomération (50 % LTC, 50 % communes, une fois déduite d'éventuelles subventions ou participation des associations).

Le budget estimatif de l'élaboration de ces plans pour l'ensemble des 7 centres nautiques du territoire, réalisée sur deux ans, s'élève à 150 000 € HT.

Madame Danielle VIARD, conseillère communautaire de Louannec ; demande quels sont les sept centres nautiques concernés.

Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Vice-président ; indique qu'il s'agit des centres nautiques de Trébeurden, Trégastel, Pleumeur-Bodou, Lannion, Plestin-Les-Grèves, Perros-guirec et Louannec.

Monsieur Christian HUNAUT, conseiller communautaire de Lannion ; quant à la participation au financement de ce projet, s'interroge sur l'état d'avancement du dossier auprès des services de la Région.

Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Vice-président ; explique qu'un projet global avait bien été déposé auprès de la Région mais aucune aide spécifique attribuée. Il précise que toutes les collectivités ne sont pas dans la même démarche. C'est pourquoi aujourd'hui les communes déposent individuellement leurs dossiers de demande de financement sachant qu'un seul de ces dossiers est aujourd'hui suffisamment avancé. Il ajoute que, pour le moment, aucune aide n'a été validée pour le projet global.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; fait savoir qu'a priori, il n'y a plus d'aides de la Région sur ce type de dossier.

Monsieur Christian HUNAUT, conseiller communautaire de Lannion ; rappelle la possibilité de financement de la Région, à hauteur de 20 %, au titre de la politique sportive du Conseil Régional : « Équipements sportifs des agglomérations Bretonnes », offerte à la communauté d'agglomération. Du fait d'avoir retenu le plan nautique au titre de cette politique régionale, il trouve regrettable d'être passé à côté de ce financement.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; rappelle que sur le fond, ce grand projet avait recueilli un avis favorable de la Région lors d'un premier échange et que les services devaient l'examiner. Or cette politique a ensuite été abandonnée. Seuls quelques dossiers ont été subventionnés au titre de cette politique.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

- ACCEPTER** Que Lannion-Trégor Communauté se porte maître d'ouvrage de la réalisation de plans de développement pluriannuels des centres nautiques du territoire, à la demande des communes intéressées, dans le cadre du schéma nautique communautaire.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre Lannion-Trégor Communauté et chacune des communes du territoire de LTC qui sera intéressée par la réalisation d'un plan de développement pluriannuel pour son centre nautique, avec une participation financière, une fois déduite d'éventuelles subventions, à hauteur de 50 % par la commune et 50 % par la communauté d'agglomération;
- PRECISER** Que les crédits correspondants seront inscrits pour une part au BS 2016 et une autre part au BP 2017, budget général, fonction 40, article 617 en dépenses et article 74741 en recettes.

COMMISSION 1 : Affaires générales, projets et finances

2 Budgets supplémentaires 2016

Rapporteur : François BOURIOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-4, L2311-5 et L5211-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 février 2016, portant adoption du Budget Primitif 2016 de Lannion-Trégor Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2016, portant adoption de la Décision Modificative n°1 de Lannion-Trégor Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2016, portant adoption des comptes administratifs 2015 de Lannion-Trégor Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2016, portant affectation des résultats 2016 dégagés par les comptes administratifs 2015 de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Que le budget supplémentaire 2016, intègre d'une part, les résultats (excédents ou déficits) de l'exercice précédent et les reports d'investissement tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif de l'exercice précédent, et d'autre part, les mesures nouvelles en dépenses et recettes intervenues depuis le vote du budget primitif et des décisions modificatives ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015 ;

CONSIDERANT L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires générales, projets et finances » en date du 7 septembre 2016 ;

CONSIDERANT que Monsieur le Vice-Président en charge des Finances soumet à l'assemblée, pour approbation, les Budgets Supplémentaires 2016 : Budget Principal et Budgets Annexes ainsi que la Régie Autonome Assainissement Collectif ;

➤ ***Départ G. QUILIN***

Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller communautaire de Lannion ; demande d'où proviennent les 170 000 € permettant de boucler le budget transports.

Monsieur François BOURIOT, Vice-président ; répond qu'il s'agit des reports des années précédentes. Il ajoute que le budget transports, est aujourd'hui équilibré, mais que pour les années à venir et avec l'extension du périmètre, il risque d'être fragilisé. Aussi, insiste-t-il l'importance de trouver un accord avec le Département pour que les transferts de lignes se fassent avec des montants de compensation équivalents aux dépenses, à la date du transfert. Sinon, il faudra compenser avec le budget principal pour équilibrer le budget transports.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; confirme que les recettes permettent de compenser l'augmentation des charges de gestion courante malgré une diminution des subventions et de participation des voyageurs.

Madame Sylvie LE LOEUFF, conseillère communautaire de Ploulec'h ; concernant le budget Aquarium, demande si le résultat 2015 présenté est négatif ou positif.

Monsieur François BOURIOT, Vice-président ; indique qu'il s'agit d'un déficit d'investissement.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; explique que l'essentiel de l'exercice consiste à utiliser les reports. Il s'agit d'ajustements qui prennent en compte les résultats des années antérieures.

Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller communautaire de Lannion : intervient, au nom du groupe « ROC », pour faire part de leur abstention. N'ayant pas voté le budget primitif, ils ne voteront pas les budgets supplémentaires.

Madame Danielle MAREC, conseillère communautaire de Lannion ; pour les mêmes raisons, fait part de son abstention.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration et la présentation de ces budgets supplémentaires 2016, les services de l'agglomération, Madame MAHE, trésorière principale et Monsieur François BOURIOT, Vice-président en charge des finances.

(Par 8 abstentions)

BOURGOIN Jean-Marie, GOURHANT Brigitte, LE MEN Françoise, MAREC Danielle, PRAT Jean René, SEUREAU Cédric, VANGHENT François, LE LOEUFF Sylvie

DECIDE DE :

Approuver le **Budget PRINCIPAL** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 8 218 434,15 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 6 548 445,89 €

Approuver le **Budget annexe DECHETS** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 1 134 276,07 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 484 457,34 €

Approuver le **Budget annexe IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 1 598 565,88 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 279 289,79 €

Approuver le **Budget annexe TRANSPORTS** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 74 075,97 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 200 368,20 €

Approuver le **Budget annexe VOIRIE** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 14 319,41 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 88 553,84 €

Approuver le **Budget annexe AQUARIUM** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 92 712,62 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 5 014,23 €

Approuver le **Budget annexe BASSIN VERSANT DU LEGUER** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : - 251 837,89 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 356 673 €

Approuver le **Budget annexe ABATTOIR** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 467 606,47 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 93 500 €

Approuver le **Budget annexe SPANC** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 1 010,30 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : -14 700 €

Approuver le **Budget annexe GESTION DELEGUEE DE L'EAU** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 350 148,25 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 254 934,45 €

Approuver le **Budget annexe ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 58 200 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 74 650,81 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités DOLMEN TREGASTEL** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 130 338,30 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 0 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités TREMEL** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 69 934,61 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 0 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités PEGASE 5** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 1 679 950,64 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 90 000 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités TREDREZ-LOCQUEMEAU** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 42 000,50 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 12 551,90 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités KERGADIC PERROS-GUIREC** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : - 299 937 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : - 600 000 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités BEG AR C'HRA** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 517 696,12 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 87 500 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités PARC AN ITRON LE VIEUX MARCHE** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 19 430,93 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 0 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités KERBIQUET** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 272 932,73 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 287 920 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités HORTICOLE DE QUELVEN PLUZUNET** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 25 999,32 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 0 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités LE RUSQUET** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 250 855,16 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 0 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités BUHULIEN** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 110 258,45 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 40 000 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités LOUANNEC** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 496 959,86 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 0 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités BEL AIR** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 2 835 919,76 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 168 480 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités PLOUMILLIAU** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 403 733,60 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 125 575 €

Approuver le **Budget annexe Espace d'activités PLESTIN-LES-GREVES** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 191 280,18 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 0 €

Approuver le **Budget Régie autonome ASSAINISSEMENT COLLECTIF** dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 3 083 876,20 €
(sont inclus les reports)

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de : 2 556 733,46 €

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

3 Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Fixation du coefficient multiplicateur pour 2017

Rapporteur : François BOURIOT

- VU** L'article 1609 nonies C du code général des impôts
- VU** L'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009, loi de finances pour 2010
- VU** Le décret n°2010-1026 du 31 août 2010 relatif à la taxe sur les surfaces commerciales
- VU** La délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2015 relative à la fixation d'un coefficient multiplicateur pour la TASCOM pour l'année 2016

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015

CONSIDERANT L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires générales, projets, finances » en date du 7 septembre 2016

En application de la loi de finances 2010, réformant la taxe professionnelle et procédant à la réaffectation de certains impôts, la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) jusqu'alors perçue par l'État, a été affectée aux collectivités locales en compensation de la perte de ressources fiscales.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la communauté perçoit donc le produit de la TASCOM. Pour l'année 2016, le produit attendu est de 1 093 879 €.

Pour mémoire, cette taxe est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail quelle que soit leur forme juridique. Sont concernés les magasins dont la surface de vente dépasse 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 K€.

La loi de finances pour 2010 offre la possibilité de moduler cette taxe. Le coefficient multiplicateur peut être réduit ou augmenté de 0,05 au maximum par rapport à la valeur de l'année précédente avec un plafond à 1,20 €.

Ainsi, Lannion-Trégor Communauté a appliqué en 2016 un coefficient multiplicateur au montant de la TASCOM de 1,05, soit + 0,05 % par rapport à 2015.

Aussi, il est proposé d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,10 pour l'année 2017.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

AUTORISER L'application pour la seconde année d'un coefficient multiplicateur.

FIXER Le coefficient multiplicateur à 1,10 pour 2017.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et à notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 Reprise des résultats des budgets annexes assainissement collectif des communes de l'ex communauté de communes du Centre-Trégor et du budget annexe abattoir de la ville de Lannion

Rapporteur : François BOURIOT

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015, portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2015 relative au transfert de la compétence « Assainissement Collectif » pour les communes de l'ex communauté du Centre-Trégor ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2015 relative au transfert de l'abattoir de la ville de Lannion ;

CONSIDERANT que lorsqu'une compétence transférée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) concerne un Service Public Industriel et commercial (SPIC), le transfert présente des particularités dans la mesure où le service, qui était généralement individualisé dans un budget annexe, doit de la même façon être géré dans un budget spécifique de l'EPCI ;

CONSIDERANT que les études préalables au transfert de la compétence « Assainissement Collectif » et de l'abattoir ont été bâties sur l'hypothèse d'une reprise par Lannion-Trégor Communauté des résultats des budgets annexes communaux afin d'aider au maintien de la politique tarifaire mise en place par les communes ;

CONSIDERANT que l'ensemble de ces résultats transférés a fait l'objet de délibérations concomitantes par les structures concernées ;

CONSIDERANT Que le récapitulatif des résultats des collectivités se présente de la façon suivante dans le tableau présenté ci-dessous ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015 ;

CONSIDERANT L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires générales, projets et finances » en date du 7 septembre 2016 ;

COLLECTIVITES	REPRISE DES RESULTATS DANS LA REGIE ASSAINISSEMENT				Résultat global/ Collectivité
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
	C/ 678 Déficit de fonctionnement	C/ 778 Excédent de fonctionnement	C/ 1068 Déficit d'investissement	C/ 1068 Excédent d'investissement	
Berhet		35 482,32 €	11 551,72 €		23 930,60 €
Caouénnec		55 713,24 €		80 605,42 €	136 318,66 €
Cavan		31 857,96 €	16 208,53 €		15 649,43 €
Coatascorn		4 033,34 €	-939,97 €		4 973,31 €
Mantallot		17 481,89 €		13 515,35 €	30 997,24 €
Pluzunet		11 485,23 €	110 733,95 €		-99 248,72 €
Prat		8 096,51 €	43 114,34 €		-35 017,83 €
Quemperven		42 481,71 €	1 768,45 €		40 713,26 €
Tonquédec		32 965,36 €	4 383,02 €		28 582,34 €
Total Général	0,00 €	239 597,56 €	186 820,04 €	94 120,77 €	146 898,29 €

COLLECTIVITES	REPRISE DES RESULTATS DANS LE BUDGET ABATTOIR				Résultat global/ Collectivité
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
	C/ 678 Déficit de fonctionnement	C/ 778 Excédent de fonctionnement	C/ 1068 Déficit d'investissement	C/ 1068 Excédent d'investissement	
LANNION		12 890,82	268 606,47		
Total Général	0,00 €	12 890,82 €	268 606,47 €	94 120,77 €	-161 594,88 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

APPROUVER la validation des transferts de résultats 2015 des budgets annexes « Assainissement collectif » des communes de Berhet, Caouénnec, Cavan, Coatascorn, Mantallot, Pluzunet, Prat, Quemperven, Tonquédec

APPROUVER la validation des transferts de résultats 2015 du budget annexe Abattoir de la commune de Lannion

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BS 2016 / budget Régie autonome assainissement collectif comme suit :

Section de fonctionnement :

recette - article 778 : 239 597,56 €

Section d'investissement :

recette - article 1068 : 94 120,77 €

dépense – article 1068 : 186 820,04 €

Section de fonctionnement :

recette - article 778 : 12 890,82 €

Section d'investissement :

dépense – article 1068 : 268 606,47 €

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

5 Enseignement de la musique - reprise des résultats et intégration de l'actif suite à la dissolution du SIVU

Rapporteur : François BOURIOT

VU l'arrêté préfectoral du 22/12/2015 portant modification des statuts de Lannion-Trégor communauté

VU la délibération du 29 septembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire l'enseignement de la musique et par conséquent entraînant la dissolution du syndicat de l'école de Musique substitué par LTC en régie communautaire

VU la délibération du 25 mai 2016 approuvant le compte de gestion 2015 du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique du Trégor

VU la délibération du 25 mai 2016 approuvant le compte administratif 2015 du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique du Trégor

CONSIDERANT le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 1 « Affaires générales, projets et finances » en date du 7 septembre 2016

Il est proposé au conseil communautaire :

1/ D'intégrer l'actif et le passif du budget du syndicat dans le budget annexe Enseignement de la musique de Lannion-Trégor communauté

Que ces intégrations retracées dans le tableau ci-dessous sont des mouvements non budgétaires à effectuer uniquement par la trésorerie

Transfert du passif du syndicat Intercommunale de l'école de Musique du Trégor			Proposition d'intégration du passif dans le budget annexe Ecole de Musique de Lannion-Trégor Communauté		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
10222	FCTVA	43 076,82	10222	FCTVA	43 076,82
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	48 263,65	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	48 263,65
192	Plus ou moins value cessions d'immo	2 364,60	192	Plus ou moins value cessions d'immo	2 364,60
			28051	Amortissement logiciel	10 254,05
28183	Amortissement mat. De bureau et info	78 043,53	28183	Amortissement mat. De bureau et info	34 654,46
			28184	Amortissement mobilier	17 571,93
			28188	Amortissement autres immob. corporelles	15 563,09
			28184	Amortissement mobilier	3 007,53
28184	Amortissement mobilier	191 446,85	28188	Amortissement autres immob. corporelles	188 439,32
	TOTAL DU PASSIF	363 195,45		TOTAL DU PASSIF	363 195,45

Transfert de l'actif du syndicat Intercommunale de l'école de Musique du Trégor			Proposition d'intégration de l'actif dans le budget annexe Ecole de Musique de Lannion-Trégor Communauté		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
193	Autres différence sur réalisations d'imm	5 854,50	193	Autres différence sur réalisations d'immobilisation	5 854,50
			2051	Matériel de bureau et informatique	13 864,99
2183	Matériel de bureau et informatique	98 693,42	2183	Matériel de bureau et informatique	46 776,17
			2184	Mobilier	22 332,38
			2188	Autres immobilisations corporelles	15 719,88
			2184	Mobilier	8 522,53
2184	Mobilier	225 970,34	2188	Mobilier	217 447,81
	TOTAL DE L'ACTIF	330 518,26		TOTAL DE L'ACTIF	330 518,26

2/ De reprendre les résultats du compte administratif 2015 du SIVU EMT dans le budget annexe Enseignement de la Musique de Lannion-Trégor Communauté comme suit :

Section d'investissement – excédent de 32 677,19 €
Section de fonctionnement – excédent de 70 876,90 €

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

AUTORISER Madame la trésorière Principale de Lannion à comptabiliser l'intégration de l'actif et du passif du budget de la manière proposée ci-dessus et à passer les écritures non budgétaires inhérentes à cette intégration.

PRECISER Que les crédits nécessaires pour la reprise des résultats sont inscrits au BS 2016 / budget Enseignement de la musique
section de fonctionnement – article 002 en recette

section d'investissement – article 001 en recette

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

6 Tableau des effectifs

Rapporteur : André COENT

1) Modification de Durée hebdomadaire de service

Pôle Politiques contractuelles, développement culturel et sportif

L'équipe technique de l'aquarium est aujourd'hui composée de 3 techniciens, en CDI de droit public dont deux sont à temps complet et un est à 28/35ème. L'organisation actuelle et le plan de charge se traduit par la réalisation d'heures supplémentaires récurrentes. Il est ainsi proposé de régulariser la situation en transformant l'emploi à temps non complet en emploi à temps complet.

2) Modification du tableau des effectifs

- Afin de permettre la nomination d'agents ayant obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe, il est proposé de procéder aux modifications du tableau des effectifs de la manière suivante, suppression / création:

Pôle ressources

1 adjoint technique 2^{ème} classe / 1 adjoint technique 1ère classe

Pôle infrastructures travaux

3 adjoints techniques 2^{ème} classe / 3 adjoints techniques 1ère classe

Pôle eau-environnement

3 adjoints techniques 2^{ème} classe / 3 adjoints techniques 1ère classe

Les modifications n'interviendront qu'après validation par la CAP C du Centre de Gestion

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du comité technique en date du 14 septembre 2016 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 1 « Affaires générales, projets et finances » en date du 7 septembre 2016 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

ACCEPTER La modification des emplois comme indiqué ci dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 / budget principal et budget aquarium / chapitre 12.

7 Élection des délégués au Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-7, L5711-1 et L5721-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor, en date du 11 juin 2008, portant transformation du syndicat intercommunal à vocation multiple des eaux du Jaudy en syndicat mixte des eaux du Jaudy exerçant la compétence assainissement non collectif sur les communes de la Communauté de Communes du Centre-Trégor, entre autres ;

VU l'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor, en date du 21 novembre 2014, portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de Communes du Centre-Trégor à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 10 novembre 2015, relative au transfert de la compétence assainissement non collectif pour les Communes de l'ex Communauté de Communes du Centre-Trégor à compter 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDERANT que Lannion-Trégor Communauté se substitue de droit aux communes précitées pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 18 délégués titulaires et de 18 délégués suppléants (2 titulaires et 2 suppléants par commune) représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy et ce, pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT l'appel à candidature ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

PROCEDER

à l'élection de 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

ELECTION de dix-huit MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de dix-huit **membres titulaires** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte des Eaux du Jaudy.

TITULAIRES		
COMMUNES	Nom	Prénom
BERHET	MERRER	Louis
	DROUMAGUET	Pierre-Yves
CAOUENNEC-LANVEZEAC	BODIOU	Henri
	LE RAY	Yves
CAVAN	OFFRET	Maurice
	NICOL	Pierre Yves
COATASCORN	SOL DOURDIN	Germain
	FRAVAL	Philippe
MANTALLOT	KERAMBRUN	Anne-Marie
	PAGES	Marie-Laure
PLUZUNET	LAMBERT	Michel
	CONNAN	Thierry
PRAT	TOUCHAIS	Jean-François
	BRIAND	Christian
QUEMPERVEN	DUVAL	Claude
	LE PENNEC	François
TONQUEDEC	LE RUE	Louis
	PHILIPPE	Joël

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte des Eaux du Jaudy.

ELECTION de dix-huit MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de dix-huit **membres suppléants** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte des Eaux du Jaudy.

SUPPLEANTS		
COMMUNES	Nom	Prénom
BERHET	GROT	Christian
	BERTHELOT	Magalie
CAOUENNEC-LANVEZEAC	LE GRAVET-DAVAI	Marie-Claire
	LE ROLLAND	Hervé
CAVAN	PETIT	Sébastien
	LE PERU	Benoît
COATASCORN	SWEETING	Christelle
	LE GUYON	Nicolas
MANTALLOT	RIVOALLAND	Céline
	POIRIER	Emmanuel
PLUZUNET	MOIRAUD	Guillaume
	BODIOU	Michel
PRAT	ETIENNE	Martine
	RICHARD	Sylvain
QUEMPERVEN	RANNOU	Laurent
	MALLO	Yves
TONQUEDEC	LE BUZULIER	Jean-Claude
	LE BONNIEC	Patrick

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte des Eaux du Jaudy.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER le Procès-Verbal d'élection.

COMMISSION 2 : Economie, emploi, tourisme, enseignement supérieur, recherche formation et innovation

8 Espace d'Activités de Bel Air – Lannion/Ploulec'h : vente de terrain à Monsieur LE BON Johan

Rapporteur : Erven LEON

Monsieur LE BON Johan s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Bel-Air à PLOULEC'H, représentant une surface d'environ 2 340 m², afin d'y installer une station de lavage.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme» en date du 06 septembre 2016 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

ACCEPTER le principe de vendre à Monsieur LE BON Johan, ou toute personne physique ou morale qui le représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Bel-Air à PLOULEC'H, d'une contenance d'environ 2 340 m², au prix 36,00€ HT le m² soit pour 2 340 m² la somme de 84 240,00€ HT auquel s'ajoute TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 13 478,40€ soit un prix TTC de 97 718,40€.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe EA DE BEL AIR (PLOULEC'H) – article 7015.

9 Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à Plounevez-Moedec : vente de terrain à l'EURL MICHEL Laurent

Rapporteur : Erven LEON

L'EURL MICHEL Laurent, représentée par Monsieur MICHEL Laurent, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDEC, représentant une surface d'environ 1 000 m², afin d'y installer une activité de plomberie, chauffage, électricité.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 «Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme» en date du 06 septembre 2016 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

ACCEPTER le principe de vendre à l'EURL MICHEL Laurent, représentée par Monsieur MICHEL Laurent ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDEC, d'une contenance d'environ 1 000 m², au prix de 12,50€ le m² soit pour 1 000 m² la somme de 12 500,00€ HT auquel s'ajoute TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 2 350,00€ soit un prix TTC de 14 850,00€.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe EA DE BEG AR C'HRA (PLOUNEVEZ-MOEDEC) – article 7015.

**10 Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à Plounevez-Moedec : Vente de terrain
à Monsieur PRIGENT Julien - ARGOAT Plâtrerie**

Rapporteur : Erven LEON

L'entreprise ARGOAT Plâtrerie, représentée par Monsieur PRIGENT Julien, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDEC, représentant une surface d'environ 2 500 m², afin d'y installer une activité de plâtrerie.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme» en date du 6 septembre 2016 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

ACCEPTER le principe de vendre à l'entreprise ARGOAT Plâtrerie, représentée par Monsieur PRIGENT Julien, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDEC, d'une contenance d'environ 2 500 m², au prix de 12,50€ le m² soit pour 2 500 m² la somme de 31 250,00 € HT auquel s'ajoute TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 5 875,00 € soit un prix TTC de 37 125,00 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe EA DE BEG AR C'HRA (PLOUNEVEZ-MOEDEC) – article 7015.

11 Construction d'un immeuble locatif industriel à Cavan

Rapporteur : Erven LEON

La société UCN MECA a été créée en 2006 sur la ZA de Kerbiquet à Cavan par Messieurs Thierry Troesch et Alexandre Soto aujourd'hui dirigée par Messieurs Thierry et Franck Troesch. Elle compte aujourd'hui 30 salariés sur le site de Cavan et 111 salariés répartis dans le groupe ST Industries. La société UCN MECA est spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques de précision.

La société vient d'obtenir la certification EN9100 pour le site de Cavan qui l'autorise à réaliser des pièces embarquées pour l'aéronautique civile et militaire. Elle réalise depuis des pièces pour les équipementiers aéronautiques et cette certification va lui permettre de renforcer son positionnement sur ces marchés et d'en aborder de nouveaux.

Son bâtiment industriel d'une surface de 1 000 m² construit en 2006 ne permet plus de répondre aux besoins de la société qui compte embaucher environ 10 personnes supplémentaires sous 3 ans et investir dans de nouveaux outils de production.

UCN MECA sollicite donc Lannion-Trégor Communauté afin de réaliser une opération de construction d'un bâtiment industriel d'environ 1 000 m² comprenant 200 m² de bureaux en extension de son bâtiment actuel ce qui lui permettra de doubler sa surface.

Lannion-Trégor Communauté entend soutenir les entreprises via sa politique d'offre immobilière locative afin de répondre aux besoins et attentes des industriels du territoire.

Considérant le fort potentiel d'évolution de la société UCN MECA dans les prochaines années, il est donc proposé de procéder à l'acquisition d'une partie du terrain nécessaire à la construction cadastré pour partie en section ZS n°125 et n°126 pour une surface d'environ 500 m² appartenant à la société BPI France Financement pour un montant estimatif d'environ 6 500 euros H.T. et à la construction du bâtiment estimée à 800 000 euros H.T. Les autres terrains nécessaires à la construction feront l'objet d'un échange sans soulte pour une valeur estimée à 8 000 euros H.T., soit un total d'opération estimée 814 500 euros H.T.

L'ensemble de l'opération s'équilibrera par les loyers versés par la société UCN MECA.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme» en date du 06 septembre 2016 ;

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; ajoute que c'est une opération importante car elle va permettre à cette entreprise de se développer. Des négociations avec les propriétaires des terrains voisins ont été nécessaires car l'entreprise est en limite de la zone d'activités. La commune de Cavan a opéré la révision de son Plan Local d'Urbanisme en urgence pour rendre la zone constructible. La communauté d'agglomération et la commune de Cavan ont été collectivement très réactives pour mener à bien ce projet.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

- VALIDER** le principe d'acquisition des terrains et de construction d'un bâtiment industriel locatif situé ZA de Kerbiquet à Cavan
- AUTORISER** l'acquisition à la société BPI France Financement, des terrains cadastrés pour partie en section ZS n°125 et n°126 pour une surface d'environ 500 m² pour un montant d'environ 6 500 euros H.T.
- PRECISER** que cette acquisition fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...).
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.
- PRECISER** que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget Immobilier Industriel Locatif (Cavan) – articles 2313 et 2111.

**12 Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan : Echange sans soulte de terrains
avec Monsieur et Madame Laurent**

Rapporteur : Erven LEON

Lannion-Trégor Communauté souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame Laurent Christian cadastrée en section ZS n°134 pour environ 1 650 m² située sur l'espace d'activités de Kerbiquet à Cavan. Cette parcelle permettra le doublement de la surface bâtie de l'usine UCN MECA, soit environ 1 000 m² d'atelier supplémentaire et la création de plusieurs emplois.

Lannion-Trégor Communauté et Monsieur et Madame Laurent se sont accordés sur un échange sans soulte de cette parcelle contre 20 000 m² environ de la parcelle cadastrée ZS n°110 propriété de Lannion-Trégor Communauté située en marge de la ZA de Kerbiquet à Cavan qui restera classée en zone agricole car bordée par une zone humide.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme» en date du 06 septembre 2016 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

- ACCEPTER** l'acquisition de la parcelle cadastrée en section ZS n°134 pour environ 1 650 m² appartenant à Monsieur et Madame Laurent Christian et la vente de la parcelle cadastrée en section ZS n°110 pour environ 20 000 m² propriété de Lannion-Trégor Communauté à Monsieur et Madame Laurent sous la forme d'un échange

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...).

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe ZA de Kerbiquet (Cavan) – articles 7015 et 6015.

13 Vente du bâtiment industriel situé 1, rue Galilée à Lannion à la société APITIC

Rapporteur : Erven LEON

Lannion-Trégor Communauté a acquis par échange sans soulte en janvier 2016 le bâtiment industriel situé au 1, rue Galilée Pôle Pégase à Lannion alors propriété de ECA FAROS. Cet immeuble de bureaux d'une surface totale d'environ 991 m² a été construit en 1992 sur une parcelle de terrain cadastrée en section BC n°231 d'une surface de 3 979 m². Lannion-Trégor Communauté a remis en location ce bâtiment industriel après son acquisition.

La société APITIC, locataire depuis plusieurs années à la pépinière d'entreprises, a ainsi emménagé le 1^{er} juin dernier dans ce bâtiment et loue les deux tiers des locaux. La société, gérée par Monsieur Stéphane Statiotis, est spécialisée dans la conception de logiciels de gestion connectée qu'elle commercialise auprès des artisans et commerçants, notamment la web-caisse. Elle compte 25 salariés et prévoit de nouveaux recrutements. La société APITIC souhaite aujourd'hui acquérir le bâtiment pour assurer son développement.

Lannion-Trégor Communauté propose de vendre l'ensemble immobilier à la société APITIC pour un montant de 870 000 euros H.T.

VU l'avis des Domaines n°2015-113V1034 en date du 7 octobre 2015 estimant la valeur vénale du bien à 830 000 euros ;

CONSIDERANT la volonté de la société locataire APITIC en plein développement d'acquérir le bâtiment ;

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 septembre 2016 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

- ACCEPTER** le principe de vendre à la Société APITIC, représentée par Monsieur Stéphane Statiotis ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un bâtiment industriel situé au 1, rue Galilée ZI de Pégase à Lannion d'une surface d'environ 991 m² et son terrain d'une surface d'environ 3 979 m² cadastré en section BC n°231, au prix de 870 000 € H.T.
- AUTORISER** son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente, de l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier.
- PRECISER** que les crédits seront inscrits en D.M en 2016 au Budget annexe Immobilier Industriel Locatif – article 775.

**14 Institut de Recherche Technologique B<>COM :
Convention cadre pour la période 2016-2019**

Rapporteur : Erven LEON

B-Com est une entité de recherche collaborative dotée de moyens propres (personnel et équipement) qui a pour objectif de produire des innovations de manière plus efficace que les outils actuels, et ainsi de devenir le leader mondial incontesté dans ses 3 grands domaines de compétence, représentant chacun des enjeux portés par des projets :

- Hypermédia
- Réseaux & sécurité
- E-santé

B-Com a son site principal à **Rennes** et deux sites secondaires à **Lannion** et **Brest**. Il prévoit la création d'un nouveau site en région parisienne en 2016. L'IRT constitue un outil d'envergure régionale, nationale et internationale de nature à dynamiser l'écosystème régional avec des retombées attendues dans les tissus scientifiques et économiques sur l'ensemble du territoire.

B-Com est une Fondation de Coopération Scientifique (FCS), dont la création a été officialisée par la signature d'une convention avec l'ANR en Octobre 2012, convention qui devrait être reconduite par avenant courant 2016.

- VU** le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2 et L. 4221-5,
- VU** la décision du Premier ministre du 10 avril 2012 relative au projet IRT B-Com dans le cadre de l'action «Institut de Recherche Technologique », ouvrant un financement d'un montant total de soixante millions dix mille cinq cent (60 010 500) Euros pour ce projet,

- VU** la convention d'attribution de financement n° ANR-10-AIRT-007 entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et l'IRT B-Com (fondation de coopération scientifique) qui définit les modalités de financement de l'IRT, et ses annexes,
- VU** les conventions de financement définies entre Lannion Trégor Communauté et L'IRT B-<>COM, à savoir convention cadre 2012-2014 et conventions annuelles 2012 à 2015, délibérées par le conseil communautaire de l'agglomération Lannion-Trégor, en dates des 12 février 2013, 16 janvier 2014, 13 janvier 2015 et 9 février 2016,
- VU** le tableau d'engagement individuel au titre du partenariat au sein de l'IRT B-Com fourni par Lannion Trégor Communauté, figurant en annexe (Documents A et D) du dossier transmis à l'ANR, et précisant les montants d'engagements financiers de Lannion Trégor Communauté pour la période 2015-2019,
- CONSIDERANT** le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.9 « Accompagner toutes les formes d'innovation »,
- CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission n° 2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme », en date du 6 septembre 2016,

Monsieur Erven LEON, Vice-Président ; fait savoir que l'IRT B-Com aurait signé un accord avec Nokia, ce qui permettrait de monter leur objectif à 10 personnes contre 2,5 personnes actuellement. Lannion-Trégor Communauté est donc chargée de leur trouver des locaux sur le site de Pégase pour la fin du mois d'octobre.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; ajoute que le développement de B-Com était attendu car l'effectif de 2,5 personnes n'était pas satisfaisant. C'est un changement d'échelle et de nouvelles perspectives qui sont à venir, d'où l'importance de renouveler ce partenariat.

Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller communautaire de Lannion ; dit que le développement de B-Com constitue une bonne nouvelle car il avait le sentiment que le site de Lannion était un site secondaire. Il juge qu'il faut tout de même rester vigilant et s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une façade donnant l'impression d'un investissement dans la recherche, mais qu'il y aura réellement des créations d'emplois.

Monsieur Christophe ROPARTZ, conseiller communautaire de Saint-Michel-en-Grève ; souligne les écarts de prix existants entre les différentes zones d'activités. Il donne l'exemple de la zone d'activité de Bel Air dont le prix au m² s'élève à 38€ alors que, sur d'autres zones d'activités, le prix pratiqué est de 11€. Il demande si une harmonisation de ces tarifs est envisageable.

Monsieur Erven LEON, Vice-président ; concernant la zone d'activités de Bel Air, répond que le calcul du tarif comprend le prix d'acquisition ainsi que le coût des fouilles qui s'est avéré très élevé pour cette zone d'activités.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; explique que le tarif de 38€ ne s'applique qu'à certains terrains de la zone d'activités de Bel Air. Il note que certains sont vendus moins cher car d'autres facteurs sont à prendre en compte, comme la visibilité et la nature de l'activité. Il partage toutefois le point de vue de Monsieur ROPARTZ. Aussi, il faut essayer de mutualiser et harmoniser les coûts de façon à ne pas pénaliser certains secteurs.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ**
DECIDE DE :

- APPROUVER** La convention cadre pour la période 2016-2019 entre les collectivités territoriales et l'IRT B<>COM,
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires pour l'année 2016 sont inscrits au BP 2016 / budget PRI/ article 6574 / fonction 90.

15 Avenant au contrat d'affermage pour la gestion du gîte d'étape du moulin de Poulloguer à Prat

Rapporteur : Paul DRONIOU

- VU** L'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- VU** L'article 36 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- VU** L'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT** Le contrat d'affermage pour la gestion du gîte d'étape du moulin de Poulloguer à Prat (22) notifié par la Communauté de Communes du Centre Trégor à Madame Martine ETIENNE, le 19 avril 2013 ;
- CONSIDERANT** L'avenant de transfert relatif à la fusion de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de Communes du Centre Trégor, notifié le 21 février 2015 ;
- CONSIDERANT** Le bilan à 3 ans (2013-2015) de la DSP qui montre une évolution dans l'offre proposée par la délégataire Madame ETIENNE puisqu'une partie non négligeable de son chiffre d'affaires est réalisée par la vente de paniers repas ce qui ne constitue pas des recettes liées à l'hébergement comme initialement prévu ;
- CONSIDERANT** L'équilibre économique du contrat, il y a lieu de modifier l'article 5.3 (redevance) :
- « Le délégataire doit verser à la Communauté d'Agglomération une redevance au titre de l'occupation et de l'utilisation des biens mis à disposition. Le montant de cette redevance annuelle est de 1 500 € en année 1 puis, les années suivantes, de 1 500 € + 8% du chiffre d'affaires au-delà des premiers 25 000 €. »

Par

« Le délégataire doit verser à la Communauté d'Agglomération une redevance au titre de l'occupation et de l'utilisation des biens mis à disposition. Le montant de cette redevance annuelle est de 1 500 € en année 1 puis, les années suivantes, de 1 500 € + 8% du chiffre d'affaires réalisé sur l'hébergement au-delà des premiers 25 000 €. » ;

CONSIDERANT Que la modification n'est pas substantielle et qu'elle ne modifie pas l'équilibre économique de la concession en faveur du concessionnaire ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

APPROUVER Le projet d'avenant au contrat d'affermage pour la gestion du gîte d'étape du moulin de Poulloguer à Prat.

AUTORISER Le président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat d'affermage pour la gestion du gîte d'étape du moulin de Poulloguer à Prat.

COMMISSION 3 : Eau, assainissement, déchets ménagers, voirie

16 Arrêt du projet de zonage d'assainissement de la commune de Perros-Guirec

Rapporteur : Alain FAIVRE

La compétence assainissement collectif est exercée par Lannion-Trégor Communauté. La communauté d'agglomération est par conséquent compétente pour l'établissement du zonage d'assainissement de Perros-Guirec.

L'étude du zonage de la commune de Perros-Guirec a été réalisée en 2005 par le cabinet SETUR et approuvée par la commune le 29 janvier 2007. Dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, la commune de Perros-Guirec a demandé la révision de son zonage d'assainissement. Lannion-Trégor Communauté a confié l'étude pour cette révision au cabinet d'études DCI Environnement.

D'une superficie de 1417 ha, la commune compte 7312 habitants (RGP 2013-données INSEE).

La commune de Perros-Guirec possède un réseau de collecte des eaux usées, de type séparatif, constitué d'environ 81 000 mètres en gravitaire et 8 150 mètres en refoulement, et de 19 postes de relèvement, qui dessert le bourg ainsi que les secteurs de Trestraou, La Clarté, Ploumanac'h et de Pont Couënnec, ainsi que la zone d'activité de Toull al Lann.

Ce réseau achemine les effluents à la station d'épuration située sur la commune, dimensionnée pour traiter les eaux usées de 32 000 équivalents habitants. La station traite également les eaux usées de la commune de Saint-Quay-Perros. En 2015, la station d'épuration, de type « boues activées » est en moyenne à 63,2% de sa charge hydraulique et à 25,4% de sa charge organique. Au maximum, elle atteint 36% de sa charge organique.

Les principales caractéristiques du projet de révision de zonage d'assainissement sont les suivantes :

- Les zones du bourg déjà urbanisées et déjà placées en assainissement collectif conservent ce classement (22,3 ha en zone U). les prévisions de densification entraîneraient un raccordement de 30 nouveaux logements.
- L'ensemble des zones à urbaniser, qu'elles soient ou non déjà intégrées au zonage d'assainissement collectif initial, sont intégrées dans le nouveau (56,34 ha en zones 1AU et 2AU), ce qui correspond à un raccordement de 940 nouveaux logements
- Un secteur déjà urbanisé et situé en dehors de l'ancien zonage passe en collectif (Kervélégan-Kervasclet), ce qui correspond au raccordement de 75 nouveaux logements

Ces raccordements génèreraient pour la station une charge moyenne organique de 31% ainsi qu'une charge moyenne hydraulique de 70%. La station a donc les capacités de traitement suffisantes pour assurer la charge supplémentaire. La qualité du rejet ne sera pas dégradée.

Néanmoins, la station connaît des by-pass récurrents et importants liés aux surcharges hydrauliques ponctuelles dues aux forts coefficients de marée et aux pluies. Un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 14 janvier 2014 précise que les désordres devront être solutionnés avant le 30 juin 2019. Depuis, des travaux ont déjà permis d'améliorer la situation et un projet de construction d'un nouveau clarificateur est à l'étude, qui permettra d'assurer le traitement des volumes entrants.

La révision du zonage ne prévoit pas par ailleurs d'extension du zonage d'assainissement non collectif

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015 – 2020 « L'Avenir ensemble ! » adopté le 30/06/2015

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°3 en date du 8 septembre 2016

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

ARRETER le projet de zonage de la commune de Perros-Guirec

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à soumettre le plan de zonage d'assainissement à enquête publique, demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif, et à signer tout document relatif à ce dossier

17 Arrêt du projet de zonage d'assainissement de la commune de Plougras

Rapporteur : Alain FAIVRE

La compétence assainissement est exercée par Lannion-Trégor Communauté. La communauté d'agglomération est par conséquent compétente pour l'établissement du zonage d'assainissement sur la commune de Plougras.

Un projet de zonage d'assainissement de la commune de Plougras a été réalisé en 1998 par le cabinet BICHA SARL, mais jamais approuvé par la commune. Dans le cadre de la révision du document d'urbanisme, Lannion-Trégor Communauté a confié l'établissement du zonage au cabinet d'étude DCI Environnement.

D'une superficie de 2648 ha, la commune compte 422 habitants (RGP 2013-données INSEE).

La commune de Plougras ne dispose d'aucun système d'assainissement collectif.

Un état des lieux des installations existantes a été réalisé de 2007 à 2011 par la Communauté de communes de Beg Ar C'hra, qui exerçait la compétence « assainissement non collectif », avant la fusion avec Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2014. Depuis, des contrôles périodiques sont réalisés par le Service public d'assainissement non collectif de Lannion-Trégor Communauté.

Compte tenu des incertitudes concernant l'acquisition d'une parcelle pour la mise en place d'une filière d'assainissement semi-collective ou collective, il est proposé de laisser l'ensemble du territoire communal en assainissement non collectif, avec la réhabilitation des installations non conformes.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015 – 2020 « L'Avenir ensemble ! » adopté le 30/06/2015

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

ARRETER le projet de zonage de la commune de Plougras

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à soumettre le plan de zonage d'assainissement à enquête publique et demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif, et à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

18 Modification du tableau des effectifs - Conducteur d'opérations

Rapporteur : André COENT

Pôle infrastructures et travaux

Compte tenu de l'appel à candidature resté infructueux, il est proposé, le recrutement d'un ingénieur contractuel, conducteur d'opérations à compter du 1^{er} octobre 2016, pour une durée de trois ans, à temps complet dont les missions seront les suivantes :

-Conduite d'opérations pour les opérations de construction, d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments.

-Coordination des projets sur le plan technique, financier et administratif

-Pilotage de l'activité d'une équipe de conducteurs d'opérations et des services énergie et maintenance bâtiments.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, au maximum sur l'indice terminal de la grille des ingénieurs territoriaux.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-3 2 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2012 créant un emploi d'ingénieur

CONSIDERANT l'absence de candidat statutaire en mesure d'occuper l'emploi d'ingénieur, conducteur de travaux, à l'issue de l'opération de recrutement ;

Monsieur Philippe WEISSE, conseiller communautaire de Quemperven ; demande s'il s'agit uniquement de conduite d'opérations pour les bâtiments communautaires.

Monsieur André COENT, Vice-président ; confirme que les missions portent uniquement sur des bâtiments communautaires.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
DECIDE DE :**

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à recruter un agent contractuel pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2016,

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 / budget principal / chapitre 12

AUTRES INTERVENTIONS

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Pierre TERRIEN, conseiller communautaire de Pleumeur-Bodou.

Monsieur Pierre TERRIEN, conseiller communautaire de Pleumeur-Bodou ; fait savoir que la commune de Pleumeur-Bodou et d'autres communes concernées par la ligne 15, ont été reçues par Bernadette CORVISIER, Conseillère déléguée en charge des Transports, et les services de la communauté. Lors de ces rencontres, ont été présentés les chiffres de fréquentation de la Ligne 15 et le financement de cette ligne, comme évoqué par François BOURIOT, Vice-président, en début de séance, lors de la présentation des Budgets Supplémentaires 2016. C'est sur la base de ces arguments que la communauté a scindé ce service en 2 lignes : les lignes D&E et à modifier les horaires de passage des bus. Désormais, la commune de Pleumeur-Bodou se retrouve en « zone blanche » sur le trajet <Ile-Grande – Trégastel>. Il ajoute que suite à ces modifications, le mécontentement de la population ne s'est pas fait attendre, il a pu lui-même le constater en tant que Maire, réception de courriers, de mails, articles de presse dans lesquels les Maires sont parfois mis en cause. Il souhaite donc ouvrir le débat sur ce sujet.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; rappelle que l'ancienne Ligne 15 dite « Côte de Granit Rose » était une ligne mixte gérée par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor jusqu'en Juillet 2016, qui assurait du service scolaire et du service commercial. L'entrée de Perros-Guirec dans la Communauté d'Agglomération en a fait une ligne complètement incluse dans le périmètre de transport de Lannion-Trégor Communauté. La Communauté a, de ce fait, eu obligation d'en assurer la gestion, un transfert de compétence entre le Département et la Communauté d'Agglomération s'imposait. Ce transfert n'a pas été effectué tout de suite car il y avait une délégation de service public avec une société privée qui assurait le service.

Aujourd'hui, le transfert de cette ligne a été opéré, en contrepartie, la loi impose que le Département assume obligatoirement une compensation financière au titre du transport scolaire. La difficulté dans le cas d'une ligne mixte repose sur l'absence de différenciation du service scolaire et du service commercial. Différentes approches ont été utilisées pour mesurer la part de compensation au titre du transport scolaire.

Cette ligne, dont le déficit financier est de l'ordre de **880 000€** par an, est fréquentée en très grande majorité par des usagers scolaires, à hauteur de **86 %**.

Il indique qu'aucun accord n'ayant pu être trouvé entre Lannion-Trégor Communauté et le Département sur le montant de la compensation financière, un arbitrage financier est en cours sous l'autorité du Préfet des Côtes d'Armor.

Concernant le déficit du transport commercial, Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a fait le choix politique de ne pas le compenser, il est vrai que la loi ne l'y oblige pas.

Pour le transport scolaire, le niveau de compensation, même s'il fait l'objet d'un accord futur, ne permettra pas d'assurer le même niveau de service que précédemment, c'est ce qui a conduit Lannion-Trégor Communauté à rationaliser l'offre de service scolaire depuis la dernière rentrée scolaire.

S'en sont suivies de nombreuses plaintes d'usagers, 55 plaintes pour les usagers scolaires sur différents motifs : les horaires trop « concentrés » le matin et le soir, les points d'arrêts à revoir, les correspondances avec les navettes gérées par le Conseil départemental, les ventes de cartes d'abonnement. 59 plaintes pour les trajets « commerciaux » : les touristes (le service est inchangé en juillet et août), les résidences secondaires, les déplacements de « confort », les déplacements domicile-travail.

Une analyse du niveau de service des transports est en cours, au vu des nombreuses demandes d'amélioration.

Le niveau de l'offre de service doit être amélioré, mais cela sous-entend que les moyens financiers suivent.

La communauté travaille avec un cabinet juridique qui, après étude du dossier, amène à penser que la demande formulée par Lannion-Trégor Communauté d'une compensation annuelle à hauteur de 660 000 € semble justifiée. Le projet d'arbitrage du Préfet n'est pas encore connu, mais la proposition formulée par le Département d'une compensation à hauteur de 220 000 € est d'ores et déjà écartée.

La Préfet des Côtes d'Armor a été rencontré le lundi 26 septembre dernier pour lui faire part de la demande de l'agglomération et lui fournir de nouveaux arguments qui confirment la nécessité d'une compensation financière en cohérence avec les charges du transport scolaire.

Il lui a également fait remarquer que la Loi NOTRe prévoit le transfert de cette compétence des Départements aux Régions au 1^{er} janvier 2017. Il a donc proposé qu'un accord sur une compensation « provisoire » pour l'année 2016 soit trouvé sachant qu'il faudra à nouveau rediscuter des modalités de transfert avec la Région et le Département en 2017, d'autant plus que de nouveaux transferts vers Lannion-Trégor communauté seront opérés au 1^{er} septembre 2017. Il énonce quelques chiffres pour Lannion-Trégor Communauté à la rentrée de septembre 2016 : « 1 450 abonnés scolaires / perspectives septembre 2017 : 4 300 abonnés scolaires. »

Il est donc nécessaire de trouver un accord avec le Département. Le Préfet a tous les éléments en main. Dans tous les cas, la communauté d'agglomération aura un déficit à compenser, ce qui représente une dépense supplémentaire à assumer. Il rappelle que lors du transfert de la Ligne 30, une compensation intégrale du déficit avait été versée.

Il informe que le service des lignes D&E va être modifié et amélioré. Il faut que le service rendu soit le service nécessaire et que le service « de confort » soit évalué. L'offre doit être optimisée pour que la charge financière soit supportable pour la communauté aujourd'hui et dans le futur.

Il remercie l'ensemble des agents et élus qui ont travaillé à la mise en place de ces lignes.

➤ Départ de A. BRAS-DENIS

Monsieur Pierre TERRIEN, conseiller communautaire de Pleumeur-Bodou ; remercie le Président pour la réponse apportée ; réponse qui sera communiquée à son prochain conseil municipal.

Monsieur Jacques MAINAGE, conseiller communautaire de Trébeurden ; concernant la composition du futur conseil communautaire, revient sur son abstention lors du dernier conseil communautaire. Il alerte le Président sur le danger d'une mauvaise interprétation de la délibération communautaire prise, et cite un article du télégramme titré « Haut-Trégor, le nombre d'élus incertain » : « les élus communautaires ont voté pour un conseil communautaire à 92 sièges, et accepté que ce nombre se réduise à 84 sièges selon l'interprétation des services de l'État ». Il souligne que le droit commun, en cas d'impossibilité d'accord local, applique une augmentation de 10 % du nombre de siège initial, ce qui portera le nombre de siège de la future agglomération à 92. Il ne faut pas revenir sur ce chiffre.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; réaffirme que le nombre de siège sera bien de 92.

Monsieur François BOURIOT, Vice-président ; revient sur le sujet des transports, et plus particulièrement sur la ligne 16 qui devrait être transférée à Lannion-Trégor Communauté en 2017. Il fait savoir que cette ligne qui effectue le trajet < Penvenan / Trévou-Tréguignec / Trélévern / Lannion >, et qui est la seule ligne à desservir la commune de Trélévern, a vu son service réduit par la suppression du trajet du jeudi qui permettait à une vingtaine d'usagers de se rendre au marché de Lannion. Cette suppression a été effectuée en anticipation du transfert de la ligne en 2017 quand la commune de Penvenan aura intégrée la communauté d'agglomération. Il souhaitait souligner le mécontentement de la population et espère que le Département toujours en charge de cette ligne rétablira le service.

Monsieur Erven LEON, Vice-président ; répond que les coûts et les déficits de lignes ont amené le Département à établir de nouvelles règles. Mais le reformatage est allé trop loin pour certaines lignes. Il a remonté la problématique de la ligne < Penvenan / Lannion > auprès des services du Département et espère que ce service sera rétabli. La logique actuelle de contraintes budgétaires conduit à des arbitrages difficiles.

Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller communautaire de Lannion ; remercie le Président pour les explications données concernant la ligne 15. Il espère que l'agglomération pourra récupérer le maximum des 660 000 €. Cela dit, le budget transports présente un excédent de 355 000€, il aurait peut-être fallu prévoir un zone tampon un peu moins brutale. Ce point devra être étudié pour le futur transfert de la ligne 16. Il souligne que le terme de déplacements « de confort » le dérange, car un déplacement « de confort » c'est aussi « vivre une vie » pour les personnes qui n'ont pas le permis, pas de travail ou autre. Le transports permet de maintenir du lien social. Il relève d'un choix politique de le soutenir. Il est inquiet quant au budget car il est difficile de l'équilibrer et se demande donc comment, dans les années à venir, il sera possible d'avoir un transport en commun de meilleure qualité, couvrant plus de territoire, plus de population et offrant une alternative à l'utilisation de la voiture pour certains transports qui peuvent être des déplacements « de confort ». Il juge la transformation du réseau de transports, évoquée en début de mandat, risque d'être compliquée au vu des ressources et des transferts à venir.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; explique que la référence aux déplacements « de confort », ne doit pas être entendue dans le seul sens du confort de l'individu, mais aussi du côté de l'exploitant. C'est à dire que lorsque qu'un bus circule avec une seule personne à son bord, cela représente une charge qui n'est pas supportable pour la collectivité. Il faut trouver des solutions alternatives pour répondre à ces besoins, et donne l'exemple du service « Agglo Taxi ». Il rappelle qu'une ligne rurale a été testée et abandonnée, il demeure ici une culture du transport individuel. Le dimensionnement des moyens de transports doit être adapté, il faut continuer à mener la réflexion et trouver des solutions supportables financièrement pour la collectivité.

Madame Françoise NIHOARN, conseillère déléguée ; témoigne, de la part du Principal du collège Paul LE FLEM de Pleumeur-Bodou, qui a souligné la réactivité et la disponibilité du service transports de Lannion-Trégor Communauté.

Madame Danielle MAREC, conseillère communautaire de Lannion ; concernant le transport scolaire, tient à faire remarquer que les difficultés rencontrées à la rentrée ont engendré beaucoup de stress pour les élèves malgré la compétence des chauffeurs pour les renseigner. Contrairement à certains bus « commerciaux », les bus scolaires sont remplis, beaucoup d'élèves voyagent debout. Elle demande que les arrêts qui ne sont plus honorés soient remis en place. Aujourd'hui, beaucoup de familles monoparentales vivent dans les communes voisines de Lannion et il est difficile pour ces jeunes de se déplacer. Elle espère donc une amélioration rapide du service.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; répond que l'ensemble des difficultés pointées ont fait l'objet de demandes, c'est pourquoi des dispositions ont été prises rapidement en doublant le service avec des cars de la communauté. Quant aux arrêts de bus, la question va être étudiée, tout en prêtant attention au retard que pourront engendrer les arrêts supplémentaires sur la ligne. Il ajoute que ceux qui le souhaitent peuvent contribuer à la réflexion d'amélioration du réseau de transports.

Madame Bernadette CORVISIER, conseillère déléguée ; souhaite éclaircir quelques points concernant le transport scolaire. Il faut savoir que, précédemment, il y avait plus de bus car il y avait quasiment une navette par commune. Au vu du financement, la communauté a été obligée de modifier la desserte, d'où un temps de trajet parfois plus long. Concernant la surcharge des bus, certains services ont été doublés. Elle indique également qu'aux horaires de surcharge lorsque des passagers voyagent debout, le bus est exceptionnellement autorisé à circuler à vitesse réduite. La problématique de l'affichage soulignée les

premiers jours de la rentrée a été résolue. Elle fait part des modifications qui ont d'ores et déjà été apportées suite aux plaintes reçues par le service transports. Concernant les plaintes commerciales, en plus des courriers reçus, le service transports a traité de nombreux appels téléphoniques. Une diminution des appels a tout de même été observée depuis une semaine. Pour conclure, au niveau des cars scolaires, elle pense que le maximum a été fait. Concernant les cars commerciaux, une étude sur la possibilité d'ajouter un service supplémentaire en journée est en cours. L'agglomération essaiera de faire au mieux avec les moyens financiers existants.

Monsieur Philippe WEISSE, conseiller communautaire de Quemperven ; demande si d'autres lignes seront transférées à Lannion-Trégor Communauté en 2017.

Madame Bernadette CORVISIER, conseillère déléguée ; répond que ces lignes seront, suite à la fusion, effectivement gérées par Lannion-Trégor Communauté en 2017. Concernant la Ligne 15, elle signale que le Département était déjà confronté aux plaintes des parents et souligne que c'était déjà la Compagnie Armoricaïne de Transport qui assurait le service avec des chauffeurs connaissant donc très bien les circuits.

Fin de séance à 20H15 .